

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX
Lundi 19 avril 2010 à 20h

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waefler, Président.
 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes et Béatrice Hirsch, Christine Tomassi, Conseillères municipales.
 - MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Alexandre de Montmollin, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Joseph Menu, Christian Pittet, Christian Salzmänn et Marc Truan Conseillers municipaux.
 - MM. Jacques Magnenat, Maire
Yves Meynard, adjoint
Stéphane Riem, secrétaire
- Excusé :**
- M. Paul Buclin, adjoint

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2010
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie.
 - 3.1 Travaux au chemin de Drize : information
 - 3.2 Aménagement de la salle de rythmique de l'école
4. Présentation des comptes 2009.
5. Projet de délibération :
 - Rapport de la commission salle communale du 12 avril 2010
 - 5.1 Vote du crédit ameublement et équipements pour la future salle communale et de sports
6. Propositions individuelles et questions.
 - 6.1 Mise en fonction de la fontaine de l'Agorespace
 - 6.2 Récupération des ampoules basse consommation
 - 6.3 Dépôts sauvages à la déchetterie

Le Président ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2010

M. Forestier ne se souvient pas qu'au point 3.1 concernant le mérite troinésien il ait été fait mention d'un bon-cadeau comme indiqué dans le procès-verbal. La Mairie confirme cette version mais suite à la demande d'autres Conseillers municipaux pour qui cette version n'était pas claire, elle propose d'étendre le délai pour les remarques à ce sujet d'un mois.
Sans autre remarque, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Jacques Magnenat, Maire :

3.1 Travaux au chemin de Drize : information

M. le Maire informe les Conseillers municipaux que les travaux au chemin de Drize ont pris un peu de retard en raison des conditions météorologiques peu favorables. La fin des travaux originalement prévue à la fin du mois d'avril est donc reportée à la mi-mai.

Mme Hirsch demande à M. Magnenat si la problématique de la levée des déchets verts sur ledit chemin a été résolue. M. Magnenat lui répond que ce problème aurait effectivement dû être résolu par l'entreprise Transvoirie mais qu'à compter de ce mercredi la tranchée du chemin sera intégralement rebouchée, permettant ainsi la levée des déchets verts comme d'habitude.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.2 Aménagement de la salle de rythmique de l'école

M. Meynard informe les Conseillers municipaux que suite à plusieurs demandes concrètes pour organiser des cours de danse pour enfants à Troinex, la mairie a décidé d'aménager la salle de rythmique actuelle de manière simple mais fonctionnelle (barre, miroir et parquet flottant) afin de permettre la tenue de ce genre de cours. Le prix des travaux est estimé à environ Fr. 20'000.-

4. Présentation des comptes 2009.

M. Magnenat indique que le résultat des comptes 2009 de la commune de Troinex est à nouveau excellent puisque l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élève à CHF 1'210'279.79. Ce « bénéfice » réjouit tout particulièrement la Mairie, car la commune pouvait craindre un bilan financier beaucoup moins bon pour 2009 suite à la crise économique et financière qui a éclaté en 2008. Il rappelle que l'Exécutif avait même proposé à la commission des finances d'envisager un « budget de crise » pour cette année, mais cet exercice ne sera heureusement pas nécessaire.

Au-delà des chiffres bruts, il y a lieu cependant de rester prudent et de garder à l'esprit les éléments suivants :

La totalité des revenus fiscaux 2009 inscrits dans les comptes correspondent à des estimations de l'Administration fiscale cantonale.

En revanche, contrairement à l'année passée où les recettes comptabilisées comportaient des ajustements importants des années antérieures, les revenus fiscaux enregistrés dans ces comptes concernent essentiellement l'exercice 2009.

Il est possible que les effets de la mauvaise conjoncture 2008 n'aient pas été parfaitement évalués pour chaque commune par le Département des finances. Des corrections pourraient donc intervenir dans les 2 ou 3 prochaines années, raison pour laquelle nous avons légèrement augmenté les provisions.

Le tableau ci-dessous résume le résultat des comptes de notre commune de ces dernières années :

Années	Popul.	Revenus	Rev./hab.	Charges	Charges/hab.	Résultats
2005	2157	7'197'694.-	3'337.-	5'260'404.-	2'438.-	1'937'290.-
2006	2147	6'894'092.-	3'211.-	5'645'951.-	2'630.-	1'248'141.-
2007	2154	6'912'309.-	3'209.-	6'258'844.-	2'906.-	653'465.-
2008	2183	10'755'002.-	4'927.-	8'601'985.-	3'940.-	2'153'018.-
2009	2177	9'373'357.-	4'305.-	8'163'077.-	3'750.-	1'210'278.-

M. le Maire rappelle enfin que pour la première fois et comme nous l'y autorise le Service de surveillance financière des communes, les comptes des immeubles locatifs propriétés de la commune ont été intégrés dans le compte de fonctionnement. Cela signifie que dès cette année, le « budget communal » bénéficiera des résultats positifs de certains immeubles et supportera les éventuelles pertes d'autres bâtiments, le bilan global étant le plus souvent positif. Cependant, en cas de travaux importants à effectuer sur un immeuble, les réserves accumulées depuis de nombreuses années et qui figurent au bilan seront utilisées.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Pour 2009, le résultat exact du compte de fonctionnement est le suivant :

	Comptes 2009	Budget 2009	Ecart
Revenus :	Fr. 9'373'356.93	Fr. 8'228'700.-	Fr. 1'144'656'93
Charges :	Fr. 8'163'077.14	Fr. 8'093'727.-	Fr. 69'350.14
Excédent de revenus :	Fr. 1'210'279.79	Fr. 134'973.-	Fr. 1'075'306.79

Revenus

La répartition des revenus enregistrés dans les comptes 2009 est la suivante :

Impôts :	CHF 7'250'900.-	77,35%
(dont personnes physiques :	CHF 6'973'400.-)	
Revenus des biens	CHF 1'608'350.-	17,15%
(dont immeubles locatifs,		
y compris La Chaumière :	CHF 1'360'500.-)	
Revenus divers et subventions :	CHF 514'100.-	5,50%

La production estimée des recettes fiscales 2009 des personnes physiques uniquement s'élève à CHF 6'973'397.95.-, soit CHF 773'397.95.- de plus que le montant budgété. Ce montant représente le 96% de la totalité des impôts perçus par notre commune. L'impôt sur le bénéfice et le capital des sociétés a presque doublé par rapport à 2008, mais il ne s'élève qu'à CHF 46'682.35 !

Nous vous rappelons que nous devons comptabiliser chaque année les recettes fiscales estimées par le Département des finances pour l'année en cours, puis corriger ces recettes les années suivantes en fonction des résultats des taxations des contribuables et des nouvelles estimations de l'administration. Le tableau annexé, intitulé «*Comparaison des recettes fiscales «estimées» et «effectives» des personnes physiques*», illustre ce principe et indique de manière assez significative qu'un certain lissage se produit après quelques années, lorsque les recettes définitives sont connues. En ce qui concerne la perception attribuée à notre commune, elle s'élève à 7,8 millions en 2009; ce chiffre comprend des versements complémentaires concernant les années 2005 à 2008 de près de 3 millions de francs. Au 31 décembre 2009, le montant du reliquat des personnes physiques s'élève à CHF 4'743'423.-, soit une augmentation de CHF 940'000.- par rapport à 2008, ce qui est une très bonne nouvelle.

Charges

D'une manière générale, les dépenses ont été bien maîtrisées et l'enveloppe budgétaire respectée puisque le dépassement ne s'élève qu'à CHF 69'350.14. Les charges 2009 auraient même été sensiblement inférieures au budget si l'augmentation des provisions pour pertes sur débiteurs fiscaux n'avaient pas été augmentées par prudence (dépassement du poste 9000.3300 « Pertes sur débiteurs » de CHF 335'813.-).

Voici quelques remarques ou explications concernant les charges de fonctionnement :

Charges de personnel : le budget des rubriques « Traitement du personnel » dans leur ensemble a été respecté, malgré plusieurs mouvements au niveau des employés communaux en 2009 : nouveau concierge de l'école, nouvel employé au service de la voirie et technicien communal sur le départ (la résiliation du contrat sera effective à fin avril 2010).

Signalons que pour le compte 6200.3010, le dépassement de budget concerne le salaire d'un chômeur que nous avons engagé durant 6 mois.

Nous vous rappelons que dès l'année 2010, l'ensemble du personnel communal sera soumis à de nouveaux statuts et à une nouvelle échelle des traitements votés par votre Conseil en novembre 2009.

08 Immeubles du P.A. : dans ce chapitre figure le 1^{er} amortissement des travaux de la nouvelle salle communale (compte 0809.3311) d'un montant de CHF 691'400.-.

21 Ecoles publiques : le dépassement de budget du poste « Entretien immeubles par des tiers » s'explique essentiellement par les raisons suivantes :

Construction de la marquise de l'école enfantine, pour laquelle un crédit supplémentaire de CHF 22'500.- a été voté le 18 mai 2009.

Suite au changement de concierge de l'école, l'appartement de fonction a été rénové ; le montant des travaux réalisés s'élève à environ CHF 48'000.-.

A l'occasion du démontage des pavillons scolaires propriété de la commune de Plan-les-Ouates, nous avons dû prendre en charge une (petite) partie des frais (CHF 20'400.- sur un total de CHF 240'000.-).

30 Encouragement à la culture : le montant assez élevé du compte 3000.3110 s'explique par l'achat de deux tentes blanches (style « chapiteau ») destinées aux manifestations communales. Ce matériel était en effet de plus en plus difficile à trouver auprès d'autres communes.

33 Parcs et promenades : un problème de fuite d'eau, doublé de celui d'un compteur d'eau non relevé pendant plusieurs années par les SIG, nous a obligés à payer une facture très élevée de consommation d'eau destinée à l'arrosage des plantations.

34 Sports : la dépense supplémentaire importante du poste 3400.3140 correspond aux frais d'aménagement de la piste de bicross au chemin Dottrens ainsi qu'à l'aménagement d'un 2^{ème} terrain de pétanque dans le même secteur.

54 Institutions pour la jeunesse : comme l'année passée, la recette élevée enregistrée dans le compte 5400.4360 est due au remboursement d'une partie de la subvention versée à la Crèche La Cigogne en proportion du nombre de places réellement utilisées.

62 Routes communales : dans le poste 6200.3180 sont enregistrés notamment les honoraires du bureau d'ingénieurs qui s'est occupé de l'étude, de la mise en place et du suivi (comptages, etc.) du plan de circulation à l'essai.

Le montant important du compte 6200.4360 (revenus) s'explique par le versement d'indemnités d'assurance suite à l'absence prolongée d'un employé pour cause de maladie.

71 Protection des eaux : en l'absence d'un technicien communal, certains dossiers ont pris du retard ; il s'agit notamment des projets de réfection de deux collecteurs (au ch. E.-Dusonchet et au ch. du Claiset) qui étaient prévus au budget 2009 (compte 7100.3140). Pour le premier, l'étude est presque terminée et un crédit sera prochainement soumis au Conseil municipal.

78 Autres tâches de protection de l'environnement : les dépenses de personnel comptabilisées dans cette rubrique concernent l'activité de la personne qui s'est occupée du dossier « Agenda 21 » durant quelques mois.

Signalons également dans ce chapitre le montant des subventions versées aux nombreux habitants de la commune qui ont bénéficié de l'action « vélos électriques » (CHF 22'750.-).

90 Impôts : Comme mentionné plus haut et sur les conseils de la fiduciaire, nous avons augmenté les provisions « risque sur estimations » (de 10 à 15%) et sur le reliquat (de 50 à 70%). Ces taux sont admis par le Service de surveillance financière et correspondent à ceux appliqués par la plupart des communes.

Investissements

Les investissements bruts se sont élevés, en 2009, à CHF 7'743'339.10 (CHF 3'674'619.10 en 2008). La très grande partie de ces dépenses concerne les travaux de construction de la nouvelle salle communale et salle de sport, dont l'achèvement est prévu en juin 2010.

Ces investissements ont été partiellement autofinancés grâce au boni du compte de fonctionnement et aux amortissements. Pour le solde du financement, rappelons que nous avons eu recours à un emprunt de CHF 10'000'000.- affecté à ce projet et à 3 emprunts sur 3 immeubles locatifs, d'un montant total de CHF 5'000'000.- .

Bilan

Le bilan au 31 décembre 2009 s'élève à CHF 67'270'896.04. Il enregistre une forte augmentation par rapport à 2008 (+ CHF 11'758'843.-), augmentation qui se répartit entre le patrimoine financier (+ CHF 5'522'957.-, soit CHF 46'504'559.49 à fin 2009) et le patrimoine administratif (+ CHF 6'235'886.-, soit CHF 20'766'336.55 à fin 2009).

La fortune nette de la commune (sans les immeubles locatifs) est également en hausse cette année grâce à l'excédent de recettes du compte de fonctionnement :

CHF	19'131'530.52	en	2004	
CHF	21'068'820.67	en	2005	(+ 10,1 %)
CHF	22'316'962.01	en	2006	(+ 5,9%)
CHF	22'970'427.17	en	2007	(+ 2,9%)
CHF	25'123'444.78	en	2008	(+ 9,4%)
CHF	26'333'724.57	en	2009	(+ 4,8%)

Dette communale

La dette communale, sans les immeubles locatifs, est passée de CHF 4'587'548.70 en 2008 à CHF 14'476'048.30 à fin 2009, soit CHF 6'631.26 par habitant. Cette forte augmentation par rapport à 2008 (+ CHF 4'501.48 par habitant) s'explique par le nouvel emprunt de CHF 10'000'000.- contracté pour financer les travaux de la nouvelle salle communale et salle de sport.

Les emprunts sur les immeubles locatifs s'élèvent à CHF 11'154'150.-, de sorte que la dette communale totale s'établit à CHF 25'630'198.30 au 31.12.2009.

M. le Maire rappelle que ces comptes seront examinés par la commission des finances le lundi 26 avril prochain à 18h30.

5. Projet de délibération :

M. Truan donne lecture du rapport de la commission salle communale du 12 avril (annexe 1).

M. Kaiser souhaite corriger le fait qu'il était présent à cette séance, alors que le rapport ne l'indique pas. Il souhaite également préciser qu'il s'agit d'un vote de confiance car le détail des coûts n'a pas été étudié.

M. Magnenat lui répond qu'il y a effectivement un certain nombre de matériel à acquérir mais que les montants qui sont soumis au vote ce soir sont des maxima.

Mme Bernardet précise que sur certains points la commune n'a pas de choix. Elle prend l'exemple des salles de classe. Elle ajoute que la commission n'as pas survolé ce document comme le laisseraient croire les dires de M. Kaiser mais qu'elle a étudié comme il se doit les documents qui lui ont été présentés.

Mme Hirsch souhaite savoir si les classes seront immédiatement utilisées. M. Meynard lui répond que cela dépendra du nombre total de classes à la prochaine rentrée mais que ces données ne sont pas encore en possession de la Mairie.

La parole n'étant plus demandée, le Président met au vote la délibération suivante :

5.1 Vote du crédit ameublement et équipements pour la future salle communale et de sports

D36 - VOTE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT DESTINE A FINANCER LES FRAIS D'EQUIPEMENT ET D'AMEUBLEMENT DE LA SALLE COMMUNALE ET SALLE DE SPORT

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le crédit d'étude voté en 2003 et le crédit d'engagement de CHF 19'350'380.- voté par le Conseil municipal le 19 mai 2008 destiné à financer les travaux de construction d'une nouvelle salle communal et salle de sport,

vu le rapport de la commission "salle communale" du 12 avril 2010,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide à l'unanimité (16 voix)

- 1. D'approuver le projet d'équipement et d'ameublement tel que présenté à la commission « salle communale ».*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 1'150'000.- destiné à financer ces acquisitions.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Troinex, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement de la Commune de Troinex, sous la rubrique 0809.3311, de 2011 à 2020.*

6. Propositions individuelles et questions

6.1 Mise en fonction de la fontaine de l'Agorespace

M. Botbol souhaite savoir quand la fontaine de l'Agorespace sera mise en service. M. Magnenat lui répond qu'elle a été activée en fin de semaine passée. Il en profite pour indiquer que des poubelles à tri ont été installées à proximité du terrain ainsi que vers la piste de bicross.

6.2 Récupération des ampoules basse consommation

M. Berthet souhaite savoir s'il prévu d'installer un système de récupération des ampoules basses consommation sur la commune. La mairie se renseignera sur la faisabilité d'un tel projet.

6.3 Dépôts sauvages à la déchetterie

M. Botbol souhaite savoir si des démarches vont être entreprises afin de résoudre le problème des déchets sauvages à la déchetterie. M. Magnenat lui répond que l'entreprise en charge des levées est régulièrement avertie par les services communaux pour procéder à des nettoyages.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président
M. Jean-Pierre Waefler

Le secrétaire
M. Stéphane Riem

Un conseiller municipal :

Annexe 1

COMMISSION AD HOC « SALLE COMMUNALE »

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du lundi 12 avril 2010

Présents :

- M. Joseph Menu, Président**
- Mmes Dominique Bernardet, Christine Tomassi**
- MM. Jean Berthet, Jean-Pierre Waefler, Guy Lavorel, Jean-Louis Kaiser, Marc Truan**

- M. Jacques Magnenat, Maire**
- MM. Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoint**
- M. Olivier Niederhauser, secrétaire communal**

- Mme Christine Sjöstedt, Architecte**
- M. Jacques Schär, Architecte**
- M. Jean-Claude Péguet, Architecte conseil de la commune**

Chers Collègues,

Lors de sa séance du 12 avril 2010, la commission a traité les 3 points ci-dessous :

- 1) Le projet de marquise avait déjà fait l'objet d'un vote de principe lors de la séance précédente. La commission s'est prononcée, à l'unanimité moins une voix (socialiste) en faveur de la variante 3, d'un montant d'environ CHF 83'000 + honoraires ingénieur et architecte.
- 2) Le projet de crédit pour l'ameublement et les équipements est présenté par la Mairie et discuté. D'un montant de CHF 1'150'000.-, il montre une augmentation de CHF 100'000.- par rapport à l'estimation initiale. Le projet de crédit est accepté à l'unanimité. **La commission invite donc le Conseil municipal à accepter ce crédit.**
- 3) Jacques Schär présente brièvement la situation financière intermédiaire qui est manifestement dans le budget prévu. Les commissaires apprennent que les 2/3 environ du coût de la construction sont déjà payés. Les informations données par l'architecte sont corroborées par un tableau comparatif préparé par l'architecte-conseil de la Commune.

Troinex, le 14 avril 2010

Marc Truan , Rapporteur